

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 37.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT M. Michel BELDJOU DI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Cindy DAVESNE, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, Mme Elyane DE MONTAGNAC, M. Olivier BARBIER, M. Bernard WATLET.

Absents excusés sans pouvoir : Mme Marie-Madeleine BANA, M. Jean-Paul GRASMUCK.

Absents : Mme Brigitte KLEIN, M. Nicolas SCHOUMAKER.

Absents excusés avec pouvoir : M. Michel GAUTRON ayant donné pouvoir à Mme Claude DRUMEL, Mme Claudine CHATELAIN ayant donné pouvoir à M. Michel BELDJOU DI, Mme Anne MANDRA ayant donné pouvoir à M. Jacques BARILLY, M. Bertrand CHEMIN ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, M. Jean-Charles MASSIN ayant donné pouvoir à M. Bernard WATLET, M. Frédéric JAUMOTTE ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE, M. Michael LEFEVRE ayant donné pouvoir à Mme Martine GOFFINET.

Secrétaire élue : Mme Claude DRUMEL.

Monsieur le Maire réalise l'appel des conseillers, puis demande au Conseil Municipal de supprimer le point relatif au poste d'adjoint technique.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : AUTORISATION DE LANCEMENT DU PROJET D'HISTORIAL A BAZEILLES :

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'historial qui pourrait être installé en face de la Maison de la Dernière Cartouche à Bazeilles. Il informe le Conseil municipal des réunions auxquelles il a été convié en présence des représentants du Souvenir Français et des Troupes de Marine pour parler de ce sujet. Le montant du projet s'élève à 800.000,00 € pour lequel la commune pourrait être invitée à participer à hauteur de 20% soit 160.000,00 €.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition du terrain de l'hôpital réalisé par la commune doit permettre la concrétisation de ce projet qui est essentiel pour le devoir de mémoire des combats historiques qui se sont déroulés à Bazeilles.

Monsieur GALMOT précise que lors de l'acquisition il avait été évoqué de laisser ce terrain libre de toute construction. Par ailleurs, Monsieur FAUCHERON souligne qu'il faudra prévoir l'accessibilité au bâtiment et au parking pour les bus.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2A : COMPTE DE GESTION 2016 POUR BAZEILLES :

Le compte de gestion 2016 présenté par le trésorier municipal de SEDAN pour la commune de Bazeilles est en accord avec le compte administratif de la commune.

Les résultats par section sont les suivants :

- Section FONCTIONNEMENT : excédent de 1 248 598,31 €
- Section INVESTISSEMENT : excédent de 156 835,71 €

Soit un résultat global excédentaire de **1 405 434,02 €**

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2B : COMPTE DE GESTION 2016 POUR RUBECOURT ET LAMECOURT :

Le compte de gestion 2016 présenté par le trésorier municipal de SEDAN pour la commune de Rubécourt et Lamécourt est en accord avec le compte administratif de la commune.

Les résultats par section sont les suivants :

- Section FONCTIONNEMENT : excédent de 2 342,87 €
- Section INVESTISSEMENT : excédent de 62 376,56 €

Soit un résultat global excédentaire de **64 719,43 €**

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2C : COMPTE DE GESTION 2016 POUR VILLERS-CERNAY :

Le compte de gestion 2016 présenté par le trésorier municipal de SEDAN pour la commune de Villers-Cernay est en accord avec le compte administratif de la commune.

Les résultats par section sont les suivants :

- Section FONCTIONNEMENT : excédent de 25 606,86 €
- Section INVESTISSEMENT : excédent de 20 547,92 €

Soit un résultat global excédentaire de **46 154,78 €**

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3A : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR BAZEILLES :

Monsieur le Maire donne la parole au Premier adjoint qui présente le compte administratif 2016 de la commune de Bazeilles. Les résultats la clôture de l'exercice sont les suivants :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 638 575,99 €

Recettes : 2 887 174,30 €

Excédent de 1 248 598,31 €

- **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 889 909,95 €

Recettes : 2 046 745,66 €

Excédent de 156 835,71 €

Soit un excédent global de **1 405 434,02 €**

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

DELIBERATION N°3B : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR RUBECOURT ET LAMECOURT :

Monsieur le Maire donne la parole au Premier adjoint qui présente le compte administratif 2016 de la commune de Rubécourt et Lamécourt. Les résultats la clôture de l'exercice sont les suivants :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 118 022,51 €

Recettes : 120 365,38 €

Excédent de 2 342,87 €

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 27 755,00 €

Recettes : 90 131,56 €

Excédent de 62 376,56 €

Soit un excédent global de **64 719,43 €**

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

DELIBERATION N°3C : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR VILLERS-CERNAY :

Monsieur le Maire donne la parole au Premier adjoint qui présente le compte administratif 2016 de la commune de Villers-Cernay. Les résultats la clôture de l'exercice sont les suivants :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 141 641,73 €

- Recettes : 167 248,59 €

- Excédent de 25 606,86 €

- Section INVESTISSEMENT :
- Dépenses : 36 698,44 €
- Recettes : 57 246,36 €
- Excédent de 20 547,92 €
- Soit un excédent global de **46 154,78 €**

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire

DELIBERATION N°4 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

La reprise des résultats 2016 s'effectue en reprenant les résultats des 3 communes ; ces résultats seront reportés au budget 2017 de la commune nouvelle de Bazeilles :

	Bazeilles	Rubécourt	Villers Cernay
❖ <i>Section de fonctionnement :</i>			
❖ Résultat de clôture 2015	1 104 299,33 €	334 212,48€	80 039,42 €
❖ Intégration résultats SIVoM + CCAS	0 €	0€	12 450,89 €
❖ Résultat de l'exercice 2016	1 248 598,31 €	2 342,87 €	25 606,86 €
❖ Excédent de	2 352 897,64 €	336 555,35 €	122 097,17 €
❖ <i>Section d'investissement :</i>			
❖ Résultat de clôture 2015	- 988 216,99 €	-64 864,65 €	- 43 583,77 €
❖ Résultat de l'exercice 2016	156 835,71 €	62 376,56 €	20 547,92 €
❖ Intégration résultat du SIVoM + CCAS	0€	0€	2 597,35 €
❖ Déficit de	831 381,28€	2 488,09 €	20 438,50 €
❖ Reste à réaliser 2016	166 907,74 €		

L'affectation des résultats 2016 se fait comme suit au BP 2017 :

- **Résultat de fonctionnement reporté (recette au chapitre 002) : 1 790 334,55 €,**
- **Solde d'exécution de la section d'investissement (dépense chapitre 001) : 854 307,87 €,**
- **Excédents de fonctionnement capitalisés pour financer l'investissement (recette au compte 1068) : 1 021 215,61 €.**

DELIBERATION N°5 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2017 :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré lors de la précédente séance sur le principe de l'intégration fiscale progressive, qui est un dispositif prévu pour les communes nouvelles.

Les taux suivants sont adoptés pour 2017 pour chaque commune composant la commune nouvelle :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
BAZEILLES	9,73%	15,18%	29,71%
RUBECOURT ET LAMECOURT	10,92%	17,80%	21,71%
VILLERS-CERNAY	8,27%	12,93%	24,15%

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : PARTICIPATION AU COLLEGE DE DOUZY :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de Madame la Principale du Collège de Douzy demandant le versement de la participation actuelle de la Mairie directement aux familles dans le cadre du financement des sorties et voyages scolaires, pour les enfants scolarisés au collège de Douzy et domiciliés à Bazeilles.

Après avoir débattu, le Conseil municipal refuse cette demande et précise que la participation pour les élèves habitant sur le territoire de la commune de Bazeilles sera versée directement à la Maison des collégiens.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : INDEMNITES AUX ELUS :

Compte tenu de nouvelles dispositions réglementaires, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les indemnités des élus et de fixer le versement des indemnités aux élus de la collectivité en référence à l'indice terminal de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : SUBVENTIONS 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARILLY, adjoint délégué, qui présente les subventions pour 2017, comme suit :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	compte 6574	compte 6748
ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES		
AGE LIBRE	350,00 €	
MUSEE de la Dernière Cartouche (gardiennage)	1 800,00 €	
AMICALE des TDM	1 700,00 €	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €	
ATELIERS de LOISIRS CREATIFS	500,00 €	
BADMINTON CLUB	1 400,00 €	
BAZEILLES ANIMATION	2 300,00 €	1 000,00 €
A.FR/BAZEILLES + participation challenge commune sportive	2 500,00 €	
FR de RUBECOURT	500,00 €	
FANFARE de BALAN	500,00 €	
JUDO CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	4 600,00 €	1 250,00 €
PING-PONG CLUB de BAZEILLES	1 400,00 €	300,00 €
U. S. BAZEILLES - FOOT + participation challenge commune sportive	6 400,00 €	5 000,00 €
COLLEGE de DOUZY	450,00 €	
Rocky Mountains	200,00 €	
COOPERATIV SCOLAIRE	1 100,00 €	
ASSO. du SOUVENIR Français	500,00 €	
S/Tot, ASSO.LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES	26 400,00 €	7 550,00 €
ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE		
TELETHON de Décembre		700,00 €
Association contre la MYOPATHIE	30,00 €	

Association PASTEUR	30,00 €	
Association Ligue contre le Cancer	100,00 €	
Escale	100,00 €	
Association des PARALYSES de France	30,00 €	
Association de la PREVENTION ROUTIERE	30,00 €	
Resto du Coeur	100,00 €	
Association contre la SCLEROSE EN PLAQUES	30,00 €	
VMEH	30,00 €	
SOS chats - section de Sedan	30,00 €	
Sous-total ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE	510,00 €	700,00 €
Réserve non affectée		5 000,00 €
TOTAL	26 910,00 €	13 250,00 €
TOTAL annuel des crédits de subventions	40.160,00 €	
Contribution annuelle au CCAS	38.000,00 €	

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : BUDGET PRIMITIF 2017 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 qui a été examiné préalablement par la Commission des finances.

Le montant du budget primitif 2017 par section est le suivant :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	4.791.589 €	4.791.589 €
INVESTISSEMENT	4.271.656 €	4.271.656 €
TOTAL DU BUDGET	9.063.245 €	9.063.245 €

Le budget 2017 comporte également en section investissement le montant des restes à réaliser 2016 pour 297.748,74 € en dépenses et 130.841,00 € en recettes.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 : DEVIS DUMAY :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente, le Conseil municipal a adopté un devis du Cabinet DUMAY pour 7.800 € dans le cadre d'une mission de bornage pour la voirie cédée à l'€uro symbolique au Parc d'activités.

Suite à un courrier des services du Conseil départemental, il est nécessaire de demander un nouveau devis relatif à une mission moins étendue.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Suite à une demande d'un commerce ambulant, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la possibilité d'occupation du domaine public du Jardin d'Isalys, à partir du 15 avril 2017, Place de l'Infanterie de Marine.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : RETRAIT DES DELIBERATIONS RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE ET A LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LES NOUVEAUX AGENTS DE LA COMMUNE NOUVELLE :

A la demande des services de la sous-préfecture de Sedan, il est nécessaire d'opérer le retrait des délibérations du Conseil municipal n°1 et 2 du 20 janvier 2017. Elles seront inscrites à nouveau à l'ordre du jour du Conseil municipal dès que les avis des instances nécessaires auront été recueillis.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°13 : DELEGATION AU MAIRE :

L'article 127 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui modifie l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de donner délégation au Maire pour solliciter des subventions à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales. Ce nouveau dispositif est utile dans la mesure où il permet une plus grande réactivité dans la demande de subventions. Cette délégation donnée au Maire est valable pour toute la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE OPTIONNELLE A LA FDEA :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BONNE qui présente le principe du transfert de la compétence optionnelle de l'éclairage public à la FDEA. La FDEA exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou

spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergie ;

- Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Fermeture provisoire du CEP,
- Championnat de FUTSALL du 9 au 12 mai 2017,
- Réunion relative à la fibre organisée à l'initiative de la Région.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fusion des sociétés de chasse (commune nouvelle),
- Accès voie verte : autorisation donnée par la SNCF,
- Chalet,

La séance est levée à vingt-deux heures,

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations